

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2006
19H00

Absents excusés : P. ACROUE - C. DANGREAU – A. RICHARD – C. SANCHES (Pouvoir à D. REYNAUD)

Secrétaire de séance : C. GROS

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2006**
- **Révisions de certains tarifs du camping et du gîte municipal pour la saison 2007 :**
 - Frais de dossier : 8 € pour les réservations camping
 - Arrhes : 3 € pour les réservations gîte
 - Camping-car : 5 € par nuitée
 - Les autres tarifs restent inchangés

Approbation à l'unanimité
- **Bassin d'orage des Rigons :** la maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée au Cabinet MERLIN qui avait été chargé de l'Etude ; coût de la mission : 12 043 € HT

Approbation à l'unanimité
- **Syndicat Mixte Forestier :** Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
- **Décisions Modificatives au BP Ville – Camping – Assainissement 2006 :** voir détail dans les délibérations correspondantes. *Adoptées à l'unanimité*
- **Questions diverses :** Concernant le projet d'unité de biomasse EBV au cœur du site de la Distillerie de Coustellet, le Maire rappelle que la Commune de MAUBEC a été l'une des rares Communes à avoir pris position et répondu dans le délai officiel au Préfet de Vaucluse : « ...**Si ce projet présente le moindre danger pour la population, nous souhaitons un avis négatif...** ».

Le Maire lève la séance à 21H00